

Tiré à part

Volume spécial n°4 Nodus Sciendi

Novembre 2016



Sous la direction de

DIANUÉ Bi Kacou Parfait, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan

Professeur des Universités



ISSN 2308-7676



ISBN 978291933618

Comité scientifique

Pr Jean-Marie KOUAKOU, Université Félix Houphouët-Boigny

Pr Thiémélé L. Ramsès BOA, Université Félix Houphouët-Boigny

Pr Amadou KONÉ, Georgetown University, Washington DC

Pr Bertrand WESTPHAL, Université de Limoges.

Pr Martine RENOUPREZ, Université de Cadix

Pr Simon HAREL, Université de Montréal

Pr Joseph TONDA, Université Omar Bongo

Pr Ludovic OBIANG, DR, IRSH / Gabon

Pr Georice Bertin MADEBE, DR, IRSH / Gabon

Pr Sylvère MBONDOBARI, Université Omar Bongo

SOMMAIRE

1. Dr Raphaël NGWE, Université de Yaoundé I, Département de Littératures et Civilisations Africaines : « **L'itsembabwoko ou la problématique des regards asymétriques** »
2. Dr Christ Olivier MPAGA, **Maître-assistant**, Université Omar Bongo : « **Lecture de l'altérité dans l'imagerie et la symbolique république gabonaise : "la maternité allaitante"** »
3. Dr. Stéphane AMOUGOU, Chargé de Cours, Université de Yaoundé I : « **Regard sur une humanité falsifiée : une lecture de quelques romans du projet Fest'afrika "écrire par devoir de mémoire"** »
4. Dr. Thierno BOUBACAR BARRY, Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal : « **L'individuation, une propédeutique de l'altérité dans l'écriture romanesque d'André Brink et de Ken Bugul** »
5. Pierre Suzanne EYENGA ONANA, Université de Yaoundé I : « **Regard politique, quête altruiste et postulation d'une culture "fémihumaniste" dans l'imaginaire poétique de Marcelline Sibylle Ngono Bene** »
6. Dr. Léa ZAME AVEZO'O, **Maître-assistant**, Université Omar Bongo : « **Réinvestissement des récits traditionnels par les humoristes gabonais** »
7. Dr Mathurin OVONO EBE, **Maître-assistant**, Etudes ibériques et latino-américaines, UOB : « **Non soi ou l'autre soi ? Approche comparée de *Le Roi de Libreville* de Jean Divassa Nyama et *La Tercera guerra mundial* de Ismael Grasa** »
8. Cédric EYEBE, Doctorant, Université de Yaoundé 1, « **Le renouveau de la littérature camerounaise : image de soi et critique du social chez Joseph Ndzomo-Mole et Lucien Ayissi** »
9. Dr. Eric MOUKODOUMOU MIDEPANI, I.R.S.H, CENAREST, « **L'enseignement dans *Le bal des princes de Nimrod*** »
10. Dr. NDA'AH Guy Aurélien, Université de Yaoundé I-Cameroun, « **Altérité et stéréotype chez Léonora Miano et Pabe Mongo** »
11. Dr. Noël Bertrand Boundzanga, CRELAF/CELIG, Université de Libreville, « **Altérité et temporalité : soi-même comme un autre** »
12. Dr. OMBAKANÉ Simon, Université de Yaoundé I/ École Normale Supérieure, « **De l'échec du dialogue des sociocultures au racisme : une lecture d'*Un coupable* de Jean Denis-Bredin** »
13. Pr. DIANDUE Bi Kacou Parfait, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët- Boigny, « **Fiction et sciences exactes : pour une variabilité de l'altérité disciplinaire** »

3 « *Regards croisés : altérité et culture dans l'espace littéraire français et francophone postcolonial* », *Actes du colloque international à l'Université Omar Bongo de Libreville, les 12 et 13 novembre 2015* / in *Volume spécial n°4 Nodus Sciendi / Le Graal Édition, Novembre 2016*

14. Pr. Pierre-Claver MONGUI, Maître de Conférences, CERLIM, Lettres Modernes, UOB, « **De l'altérité à propos d'une maxime du poète latin Térence : « homo sum, humani nihil a me alienum puto » »**
15. Pr. Steeve Robert RENOMBO, Maître de Conférences, Université Omar Bongo-Libreville, « **Ut musica narratio. Ecriture littéraire et altérité musicale dans Ritournelle de la faim de Jean-Marie Gustave Le Clézio »**

DE L'ÉCHEC DU DIALOGUE DES SOCIOCULTURES AU RACISME : UNE LECTURE D'UN COUPABLE DE JEAN DENIS-BREDIN

OMBAKANÉ Simon/ simonlagaff@yahoo.fr/ Université de Yaoundé I/ École Normale
Supérieure

INTRODUCTION

L'intégration harmonieuse et pacifiée des races et des cultures a mal à son accomplissement depuis le choc des premières rencontres impulsées par des explorateurs, esclavagistes et des colonisateurs vers d'autres peuples. Sa difficile réalisation aujourd'hui est due au fait que, beaucoup au sein des sociétés n'ont pas encore accepté de rentrer dans le moule de la mondialisation et de la culture de l'universel ; fruit d'une mise en commun de toutes les cultures. Cette réserve à ce processus peut se justifier par des comportements faits de replis sur soi, de rejet de l'Autre voire d'attitudes racistes. C'est, cette incessante et incompréhensible distanciation des cultures et des races du fait des atavismes de tout bord, laquelle nous situe au cœur de l'altérité et culture, que semble révéler et dénoncer Jean-Denis Bredin à travers son roman intitulé : *Un coupable*¹. En effet, Ali François Caillou, le personnage principal de l'histoire racontée dans ce texte, est un français né d'une union mixte, entre : un français de pure souche et une africaine algérienne. C'est un mariage déliquescant du fait de l'incompatibilité culturelle ou raciale dont la séparation et le remariage de la mère à un algérien comme elle, est la conséquence. Le personnage central, en dehors de sa situation d'errance socioculturelle, va devoir faire les frais d'une justice à caractère raciste aux motifs de coups et blessures sur un agent de police. Quelques travaux antérieurs sur le roman font cas de cette préoccupation mais de façon passagère. On a par exemple Jean-Yves Alt² qui dans sa contribution rappelle que les malheurs du personnage central lui viennent de sa mère du fait de ses origines algériennes et Edouard Rodriguez³ qui lui aussi évoque le fatal métissage racial du personnage en dehors de ces deux, l'auteur lui-

¹ Jean-Denis Bredin, *Un Coupable*, Paris Gallimard, 1985.

² Jean-Yves Alt, *un coupable* Jean-Denis Bredin mise en ligne février 2006 et consultée en octobre 2015.

³ Edouard Rodriguez, association de lecture bibliopoche, <http://blogspot.com>. Critique en ligne consulté en octobre 2015.

même la reprend dans un de ces romans intitulé *Trop bien élevé*⁴ publié en 2007 en évoquant l'épuration raciale lors de la deuxième guerre mondiale. Dans cette œuvre, le narrateur personnage raconte comment les personnages ayant un nom à consonance juive étaient extirpés de la communauté lors de l'occupation de la France par l'Allemagne pour qu'on ne les voie plus jamais. D'où le titre de cette réflexion de l'échec du dialogue des sociocultures au racisme. Ainsi donc, Jean-Denis Bredin sous le prétexte d'un procès mal conduit dans l'intrigue de son roman, pose le problème de l'impasse du processus d'intégration socioculturelle qui devient racisme à l'aune de la modernité. Les critiques Pierre Glaudes et Yves Reuter enseignent que :

*Toute œuvre est appréhendée comme une construction imaginaire permettant de comprendre les représentations sociales et les valeurs qui les sous-tendent, mais aussi un acte créateur qui contribue à faire évoluer ces représentations.*⁵

Aussi la question centrale qui s'impose à cette recherche, est celle de savoir comment en plein contexte de mondialisation devrait-on encore s'accommoder des désintégrations socioculturelles qui finalement débouchent sur le racisme ? En ayant en toile de fond la méthode thématique de Jean-Pierre Richard dont la visée principale est de révéler la vision du monde de l'écrivain après une analyse des motifs qui rendent pertinent le thème, la présente étude tente de montrer que l'intégration des sociocultures différentes demeure complexe d'une part et que, la non acceptation de l'Autre pour quelque considération que ce soit, convoque des clichés stéréotypés à caractère raciste tout ceci, après un état des lieux de la situation. Partant de ce qui précède, trois questions se dégagent : qu'entend-on par impasse d'un processus d'intégration socioculturelle ou raciale dans ce cas précis ? Et comment se manifeste-t-il ? En quoi le racisme en est-il la conséquence la plus grave dans un monde en pleine mutation ? En guise d'hypothèses secondaires, on peut dire d'entrée de jeu qu'une impasse est une situation ne présentant pas une issue favorable ou encore c'est la difficulté majeure d'un projet ou une démarche de connaître un aboutissement heureux. Ensuite, parler de racisme dans ce contexte c'est observer dans une situation de coprésence raciale, il se trouve une qui se croit supérieure ou plus humaine que l'autre. Ici, on verra bien comment le personnage central à cause de sa double culture sera stigmatisé et inculpé du fait des préjugés sociaux et surtout raciaux. Pour traiter de ce problème, deux axes se dégagent : d'abord faire un état des lieux de la situation qui décrypte tour à tour la déliquescence du mariage des

⁴ Jean-Denis Bredin, *Trop bien élevé*, Paris Grasset, 2007.

⁵ Pierre, Glaudes et Yves, Reuter, *Le personnage*, Col. « Que sais-je ? » PUF, 1998, p. 104.

parents du personnage central et le caractère iconoclaste du signe onomastique de ce même personnage. Enfin, démontrer comment la justice dans ce texte est à la solde du racisme parce que condamnant et en faisant du personnage central une victime judiciaire juste par ostracisme culturel ou mieux encore par racisme.

I. L'intégration socioculturelle dans l'impasse : l'état des lieux de la situation

Pour aborder ce premier grand axe de notre travail lequel permettra de se faire une idée plus nette sur la question de la désintégration des races, on partira de la déconfiture mieux des déconvenues du mariage des parents du personnage principal dont les raisons seront à aller chercher dans les difficiles rapports de deux races distinctes. Enfin, on traitera de la complexité du patronyme du personnage central qui traduit déjà à lui tout seul, l'impasse même du processus d'intégration socioculturelle du fait de son aspect hétéroclite, insolite et hétérogène. Ces deux temps forts de la première partie permettront de répondre à une exigence de la méthode thématique à savoir ; dégager l'ensemble des motifs qui rendent concret, à travers une analyse minutieuse, l'imaginaire du romancier sur la question en analyse ici. D'ailleurs, à propos de cette méthode, Daniel Bergez rappelle :

*Une lecture thématique ne se présente jamais comme un relevé de fréquences ; elle tend à dessiner un réseau d'associations significatives et récurrentes ; ce n'est pas l'insistance qui fait sens, mais l'ensemble des connexions que dessine l'œuvre, en relation avec la conscience qui s'y exprime.*⁶

I.1. Un mariage déliquescents

Les sociétés française et algérienne dans l'imaginaire de Jean-Denis Bredin, malgré le temps qui passe et en dépit de nombreux efforts pour se compénétrer, sont demeurées de véritables îles séparées par une mer d'indifférence, de rejet et des considérations idéologiques d'une autre époque qui finalement, dérangent. La première surtout s'estime supérieure, civilisée mieux, évoluée conséquence ; elle regarde la deuxième avec condescendance. Cette dernière, non contente de ce mépris et de ce complexe de supériorité qui ne se justifie pas lorsqu'on parle de race et surtout d'êtres humains, se met en situation de défi, de défiance ou de positionnement. La situation entre les deux sociétés imaginaires dans ce roman, devient difficile voire conflictuelle.

⁶ Daniel, Bergez, in (dir.) *introduction aux méthodes critiques pour l'analyse littéraire*, Paris, Dunod, 1999, p. 102.

Dans *Un Coupable* de Jean-Denis Bredin, la situation semble-t-il, est telle que décrite plus haut. Alors que l'idée de la globalisation fait son chemin à travers moult procédés entre autres : l'exotisme, le tourisme, l'adoption des enfants africains par des familles occidentales, et plus noble encore, par le mariage ; les crispations mentales face à toutes ces démarches, continuent de militer contre. Dans le parallèle que le romancier fait entre la société française et la société algérienne, la décrispation souhaitée, a du mal à se réaliser car, les français n'arrêtent pas de regarder les algériens avec beaucoup de curiosité au point de rendre cette interrogation de Jacques Attali *les fraternités une nouvelle utopie*?⁷, plus que jamais d'actualité.

Le mariage est acte social noble et solennel qui, par amour, met ensemble l'homme et la femme. Cela aurait été certainement le cas pour les parents d'Ali (Caillou Loïc Yvon, son père et Bedjalli Layla, sa mère) au moment de le contracter dans cet univers romanesque. Pourtant ils doivent malheureusement se séparer comme le révèle ici la mère du héros :

*Ali tu dois comprendre... ton père et moi, il va falloir que l'on se quitte... pas se quitter juste se séparer ... à cause de son travail il est obligé de rester à Rennes, c'est moi qui m'en irai... mais on continuera à s'aimer lui et moi... on se verra comme avant ... tous les deux on s'occupera de toi... tous les deux... simplement on ne vivra plus ensemble. Pour toi ça ne changera rien ... ce sera même mieux, tu auras deux maisons, tout se passera bien.*⁸ (p. 32).

Et la question est de savoir ce qui peut être le mobile de cette séparation si tant il vrai que l'amour aurait été le liant à la base. Le texte propose quelques indicateurs mieux, quelques explications qui sont en fait, des préludes à cette séparation. D'abord ces pleurs étouffés de la mère du personnage principal : « il (Ali) devinait à peu près tout, deux fois il avait entendu sa mère pleurer, étouffer ses pleurs »⁹(p. 32) ensuite, les discussions à n'en plus finir des parents qui trahissent une situation de tension et de mésentente : « ils discutaient jusqu'à deux ou trois heures du matin... »¹⁰ (p. 33). Ici se manifestait déjà une certaine divergence de point de vue dans le couple. On est loin de cette définition de St. Exupéry qui disait que l'amour était le fait de regarder ensemble

⁷ Jacques Attali, *Les Fraternités une nouvelle utopie*?, Paris, livre de poche, 2002.

⁸ *Un coupable*, Paris, Gallimard, 1985, p. 32.

⁹ *Un coupable*, op. cit., p. 32.

¹⁰ *Ibid.* p. 33.

dans la même direction. Le narrateur insiste en précisant : « Ali pressentait qu'ils allaient se quitter, qu'ils n'en pouvaient plus d'être côte à côte, chaque jour leur adieu devenait plus proche »¹¹. (p. 33) Pourtant, ce qui fait justement le mariage c'est cette capacité à pouvoir se supporter en tant que mari et femme même quand il y a un problème, un désaccord ou un malentendu. L'autre raison de cette fissure est à la fois sentimentale et surtout raciale. Le narrateur indique : « Il (Ali) savait que sa mère aimait un autre monsieur, un algérien comme elle, bien plus jeune que son père, et très élégant »¹². (p. 33)

À travers ces dires du narrateur, on peut relever avec le romancier, les véritables mobiles de la dislocation du couple Caillou. C'est que, d'un côté, l'amour a migré d'une personne à une autre. Au père du héros, on lui a préféré quelqu'un d'autre que le narrateur qualifie de « plus jeune » et de « très élégant » ce qui n'a rien d'anodin. Tout de suite on a vite fait de glisser dans une subtile comparaison entre les deux personnages mis en compétition sentimentale. La jeunesse et l'élégance du nouvel élu, suppose la vieillesse de l'inélégance du premier et, la préférence dès lors ne souffre plus d'aucune ambiguïté. De l'autre côté, le rapprochement racial notamment par le biais de l'algérité l'emporte sur toutes autres considérations. L'amant, comme le signale le texte, est « un Algérien comme elle ». Cela suppose aussi que l'incompatibilité d'humeur entre les deux, du fait de leur différence raciale, du fait d'altérité, était devenue insurmontable. Conséquence, le mariage des parents d'Ali qui tombe en déliquescence après plus de huit années de vie commune, est la preuve d'un essai raté parce que les préjugés raciaux ont pris le dessus sur l'amour qui pourtant est considéré comme l'union et la communion des cœurs au-delà des clivages raciaux. Il faut faire machine arrière, garder ses positions de départ ; un sorte de repli identitaire machinal situant les deux personnages dans une altérité d'opposition. C'est l'état d'esprit dans lequel se trouve la maman d'Ali qui veut absolument le faire savoir à son rejeton. Elle se laisse aller en ces termes :

Ali, il faut que je te parle... Ali comprends-moi... Ton papa veut que tu restes avec lui... ici c'est chez lui... il a raison... moi je vais retourner à Alger... c'est mon pays ici je n'ai pas de travail ... là-bas tout est plus facile pour moi... ne t'inquiète pas c'est tout près...¹³.(p. 34)

¹¹ Id.

¹² Un coupable, p. 33.

¹³ Un coupable, p. 34.

Allant toujours dans le même sens et pour des préoccupations de même ordre, le narrateur pénètre les réflexions du héros et les partage par ce qui suit: « *Sa maman partait vivre avec un autre homme, un Algérien comme elle, là-bas, dans leur pays, elle le laissait avec son père lugubre...* »¹⁴ (p. 35)

En parcourant entre les lignes ces deux propos, il est clair que le problème de la différence de culture se pose véritablement dans cette société. Il est réel et que celui-ci affecte profondément même les relations humaines les plus solides. Or, on dit habituellement que l'amour transcende les barrières culturelles, sociales et raciales pour s'imposer en parfait liant entre les hommes et les femmes venant d'horizons divers, parfois divergents. Il n'en est rien pour ce couple qui se défait. L'amour n'aurait pas résisté à la bourrasque des préjugés sociaux et raciaux de cet univers imaginaire. Car ici, la différence comportementale se fait si voyante et même trop saillante pour que les incompatibilités d'humeur, sous-tendues aussi par quelques actes d'infidélité, s'installent aisément et catalysent la fissure entre les personnes et plus largement, entre les races, semble dire Jean-Denis Bredin. Par cet échec, il veut surtout montrer que le stéréotype mentionnant l'impossible union entre une Algérienne et un Blanc est un des stéréotypes de nature raciste qui est appliqué à l'Africain. Il plus simplement question de xénophobie mais bien de racisme.

Dans la suite, on voudrait comprendre comment un patronyme ou un matronyme peut faire problème pour celui qui le porte.

I.2. « Ali François Caillou » : un signe onomastique iconoclaste

Le nom que porte un individu est généralement son signe distinctif, sa raison sociale ou comme l'affirme Christian Bromberger : « *un acte de socialisation* »¹⁵ dont le but est : l'intégration de l'individu au groupe. Il parle aussi du nom comme « *une sanction de l'existence sociale* »¹⁶ Autrement dit, c'est par celui-ci (le patronyme s'entend) que cet individu est reconnu ou se fait reconnaître. Assez souvent aussi on sait et surtout du point de vue anthropologique, notamment l'anthropologie sociale, qu'il est chargé

¹⁴ *Ibid.*, p. 35.

¹⁵ Christian Bromberger, *Pour une analyse anthropologique des noms de personnes*, [en ligne] *Langages*, 1982, volume 16, n° 66, p. 103-124.

Fait partie d'un numéro thématique : *Le Nom Propre*.

¹⁶ *Id.*

d'histoires mieux encore de symboles liés soit à la famille de façon générale soit à la vie des deux parents ou de la venue au de ce dernier tel semble être le cas chez notre personnage principal qui rend compte de sa double culture. Cependant, lorsque le nom en question n'arrive pas à s'intégrer dans la communauté de vie de cet individu, parce que quelque peu insolite, il devient problématique voire iconoclaste. On n'en est plus fier et, le porter impose de lourds sacrifices en terme par exemple ; de railleries de frustrations dont on est l'objet tout le temps et dans divers milieux, qui en font tout un fardeau en somme.

Une brève étude anthroponymique du signe onomastique s'impose pour mieux cerner les difficultés que doit affronter Ali. En effet, le nom de famille qu'arbore le personnage central de *Un coupable* se présente sous forme composé voire composite : « Ali François Caillou ». Comme on peut l'observer, il s'agit d'un nom extrêmement curieux car constitué de sous-noms venant d'ici, c'est-à-dire de l'Algérie de par sa consonance arabe « Ali » et d'ailleurs donc de la France « François Caillou » de par sa prononciation. Si on s'arrête un tant soit peu sur « Caillou » même s'il est français de par sa structure, mis en rapport avec « Ali » et ses origines arabes et la religion musulmane, il est possible de lire entre les lignes deux choses.

D'abord la lapidation dont sont victimes ceux que religieusement parlant, on juge coupable de quelque transgression de la loi islamique ; c'est le fanatisme religieux dont sont reconnus ou taxés les arabes. Enfin, l'autre lecture qu'on peut faire de ce mot, c'est que, il est l'expression de la barbarie. Le personnage lui-même le répétait à ses camarades : « *Je ne suis qu'un caillou* »¹⁷ (p.76). Un caillou dans ce contexte symbolise la cruauté, la déconsidération que l'on a vis-à-vis de la vie humaine. Pour tout dire, ce nom traduit donc la rencontre entre deux cultures et même de deux races arabo-africaine et blanche. Il est mieux encore, une tentative de conciliation de deux espaces socioculturels qui sont plutôt tournés ou retournés sur eux-mêmes. Tout le problème est désormais de savoir comment ce nom est accueilli dans la société française imaginée par Bredin. De prime abord, on dira, pas assez bien ou simplement, avec beaucoup de curiosité et de suspicion. C'est un signe onomastique qui vient rompre avec les habitudes du milieu d'où son caractère iconoclaste. Ainsi, ceux qui l'entendent prononcer à côté d'eux, le reçoivent comme une onde de choc. Ils ont du mal à comprendre ce melting-pot qui sonne plutôt guttural. Le père du héros lui a choisi de faire simple et c'est le fils qui le révèle au juge

¹⁷ *Un coupable*, p. 76.

d'instruction en ces termes : « - Mon père m'appelait plutôt François »¹⁸. (p.11). Cela est tout à fait compréhensible car, il devait rester cohérent avec lui-même, c'est-à-dire un français pur-sang. Le lycée nous est proposé comme le premier et véritable endroit où le héros peut tester son intégration, son acceptation ou non, de par son nom. Le narrateur fait d'ailleurs savoir que :

*Au lycée, il risquait d'être seul, son nom ne suffisait pas à le protéger au contraire son nom compliquait les choses, Ali mesurait les épreuves qu'il devrait surmonter ce jour terrible de rentrée*¹⁹. (p.58)

Comme on le présageait déjà, le lycée s'offre comme un véritable lieu-test, où Ali peut affronter la dure réalité du rejet du fait de la complexité de son patronyme. La peur s'invite aussi comme le tout premier sentiment malheureux qu'il éprouve face à cette situation. Le narrateur explique : « le professeur avait commencé l'appel des noms »²⁰. (p.59). Il poursuit la narration : « Le tour d'Ali venait, il avait peur »²¹(p.59). Plus frappant encore est cet échange entre le professeur et Ali puis les réactions des personnages mis en scène dans cette séquence ; toute chose qui démontre la perplexité de la situation.

« -Caillou Ali-François.

Ali s'était levé. Le professeur le regarda étonné :

-Votre nom s'écrit comment ?

- Comme un caillou,

Quelques-uns rirent »²²(p.59)

Pourquoi un nom devrait-il étonner si on ne le considérait pas comme étrange voire étranger et curieux ? Sans doute que le patronyme porté Ali fait problème. Il est de ceux qui dérangent et perturbent l'existence des individus dont ils constituent la raison sociale. Il relève d'une autre culture mieux de l'inhabituel. On a envie de reprendre en d'autres termes cette question d'un personnage de Montesquieu dans *Les lettres*

¹⁸ Ibid., p. 11.

¹⁹ Ibid., p. 58.

²⁰ Ibid., p. 59.

²¹ Id.

²² Un coupable, p. 59.

*persanes*²³. Comment peut-on être Ali-François Caillou ? Comment peut-on avoir une tête d'Arabe et prétendre être Français ? Avoir pareil nom, dit forcément venir d'ailleurs. Par ces différentes réactions des personnages y compris le sentiment de peur qu'éprouve le personnage Ali, il apparaît clairement que la tentative d'un mariage de cultures ou de races par le biais du nom du personnage principal dans ce texte, n'est pas encore intégrée dans les mentalités. Dans la société française que propose le scripteur, on ne se presse pas de s'ouvrir aux autres. Les individus y font preuve de beaucoup de fierté personnelle. Ici, on n'est pas français de moitié ; soit on l'est totalement, soit on ne l'est. C'est la raison pour laquelle on peut observer ce haut-le-corps ; signe d'un grand étonnement manifesté par le professeur du lycée, ainsi que les camarades de classe d'Ali à l'appel de son nom qui ne sonne pas entièrement français. Et pourtant on aurait pu considérer la situation du personnage central autrement ; c'est-à-dire comme une hybridité plutôt heureuse en ce sens qu'il porte en lui, quelque chose d'universel. Il n'est plus ni Noir ni Blanc mais l'humanité toute entière.

En fin d'analyse, l'état des lieux sur la question de la désintégration des sociocultures occidentale et arabo-africaine vue à travers les axes tels que : un mariage foireux et un patronyme problématique, semble effectivement dans l'impasse. On s'est bien rendu compte que, au lieu de s'homogénéiser, les races et/ou cultures de cet univers imaginaire, se repoussent et évoluent de manière parallèle et ce, dans un même espace de vie pourtant. Le divorce des parents du héros et le remariage de la mère avec un algérien comme elle, en était une preuve. Et, la situation inconfortable d'Ali dans son lycée du fait de la complexité ou l'étrangeté de sa raison sociale (son patronyme s'entend), une autre preuve de cette difficulté. Ainsi donc le fait de ne pouvoir briser les barrières socioculturelles et raciales dans ce roman, va faire en sorte que, certaines valeurs sociales comme la justice sont foulées au pied au point où, l'on peut parler de comportement raciste.

II. Une justice à la solde du racisme

L'histoire racontée dans ce roman est celle d'un franco-arabe nommé Ali-François Caillou, pris dans les mailles de la justice. Il a droit à un procès équitable et bien avant, à ce qu'on appelle dans cet univers, une présomption d'innocence. Mais le déroulement du procès va donner cette nette impression qu'on est loin de la vraie justice dans tout son

²³ Montesquieu, *Lettre persanes*, Paris, Gallimard, 1721.

art. Et pour cause, la procédure judiciaire y est profondément lacunaire et des allusions sur les origines plutôt algéro-arabes du justiciable y sont désobligeantes, tendancieuses ; toutes choses qui lui seront à charge. C'est fort de ces errances judiciaires que notre analyse va s'efforcer de démontrer que cette justice est à la solde de l'idéologie raciste.

II.1. Ali-François Caillou : une victime judiciaire (ou l'acharnement judiciaire)

Dire d'une personne ou d'une institution comme la justice qu'elle est à la solde d'une autre, cela amène simplement à comprendre que la première souffre de la très grande influence de la deuxième. Tel semble être le cas dans ce roman, entre la justice ; une institution pourtant noble et l'idéologie raciste. En effet, l'affaire qui oppose Ali à la justice, a pour principal grief ; coups et blessures sur un agent des forces de police lors d'une manifestation estudiantine. On sait aussi qu'à cette occasion le héros n'était qu'un faire-valoir au côté des vrais acteurs comme son camarade et ami Luc. Le narrateur, en même temps qu'il dresse le portrait physique et moral de cet autre personnage justifie cette vérité en ces termes : « *Luc était grand, fort, sûr de tout, il militait à l'U.N.E.F., il avait pris Ali sous sa protection. Depuis ils se voyaient presque tous les jours...* »²⁴(p. 28)

Comme on peut l'observer, le texte ne fait nullement mention de l'appartenance d'Ali à ce mouvement estudiantin. Il y est présent simplement par suivisme et parce que, comme l'explique le narrateur : « *Ali se sentait l'obligé de Luc, Luc était satisfait de le savoir* ». ²⁵(p. 29). Ali dans cette situation, se trouve très influençable et même influencé par son aîné de camarade et même son mentor dans sa communauté estudiantine. On peut apprécier d'ailleurs cette attitude de lui que propose le narrateur : « *Il faut que tu vois ça... un type comme toi ne peut vivre à l'écart de son temps* ». ²⁶ (p. 29). À partir de ce qui vient d'être relevé, il ressort que la participation du personnage central est quasi nulle. Il ne sait pas, au fond, ce qui se passe. On peut même dire qu'il n'est qu'un spectateur et non un activiste dur comme le serait son ami Luc qui connaît les tenants et les aboutissants de ce mouvement. Et pourtant c'est lui (Ali) qui va se faire arrêter par la police et faire l'objet d'un procès aux milles contours, pour coups et blessures sur un élément des forces de l'ordre. Le narrateur décrit ici son arrestation :

²⁴ Un coupable, p.28.

²⁵ Ibid., p.29.

²⁶ Idem.

Il ne voyait rien, ou presque, dans ce couloir sans fenêtre, interrompu, tous les cinq mètres, d'une porte close. L'un des gardes marchait derrière lui, le tirant doucement par la chaîne qui tenait les menottes. Souvent Ali précipitait son pas, afin que la chaîne ne se tendît pas, ou pour cacher ses mains quand ils croisaient quelqu'un. L'autre garde allait derrière lui très près, le retenant parfois à l'épaule.²⁷ (p.9)

Le fait même qu'il se fasse arrêter aussi facilement démontre à suffisance, toute sa naïveté voire son innocence. D'ailleurs pourquoi aurait-il pris la fuite puisqu'il n'avait rien à se reprocher ? Et pourtant, contre lui va s'ouvrir un procès dont l'instruction est l'autre étape de la procédure ainsi que le rappelle le narrateur : « Ali attendait, entre ses deux gardes, tous trois respectueusement dressés devant le juge d'instruction »²⁸ (p. 9).

Quelles impressions se dégage-t-il dès l'entame de l'instruction de cette affaire ? C'est que, les attitudes du juge d'instruction sont fort parlantes. On peut s'arrêter un tant soit peu sur une de ces attitudes pleines de mépris vis-à-vis d'Ali captées par le narrateur et qu'il propose par ce qui suit :

« Le juge leva la tête. Il regarda, il regarda longuement ce jeune algérien aux yeux très noirs, petit, chétif, qui ressemblait à beaucoup d'autres »²⁹ (p. 10).

Ainsi qu'on peut l'observer, ce regard plus inquisiteur n'a rien d'une démarche dont le but est de reconnaître en ce jeune homme un profil de coupable ; plutôt de voir en Ali, un autre, un étranger, un Arabe parmi les français, un barbare parmi les civilisés. L'eurocentrisme n'en est pas si loin. Il s'agit bel et bien, en matière de procédure et surtout en matière d'enquête, d'une approche par le regard en vue de découvrir, en un individu, les traces du crime mieux encore, le profil du criminel. C'est la raison pour laquelle le narrateur se propose de dire, s'agissant du juge d'instruction qu' « il devait le trouver étrange cet Ali-François caillou. On aurait dit que le sang français s'était réfugié dans les pieds ».³⁰ (p.11). Le romancier, on peut constater, ne laisse aucune occasion pour mettre à nue cette curiosité malsaine, dans l'attitude du juge d'instruction vis-à-vis du personnage principal ici mis en examen.

²⁷ Un coupable, p.9.

²⁸ Un coupable, p.9.

²⁹ Ibid., p. 10.

³⁰ Ibid., p. 11.

Fort de cette attitude, on est en droit de se poser la question de savoir si ce juge est toujours en quête de quelques informations en rapport avec l'agression qui est reprochée. La réponse, ici, est sans équivoque, non ! Car ce fonctionnaire de la justice est davantage préoccupé par ce qui fait la différence et qui lui semble anormal chez ce jeune homme. Il y a ensuite cette façon d'instruire l'affaire le juge affuble le prévenu d'une série de questions sans lui laisser le temps d'y répondre. Et déjà, il veut l'inculper. Il déclare : « - Je vais vous inculper... vous n'êtes donc pas obligé de me répondre »³¹ (p. 14). On a là, avec l'attitude de ce juge d'instruction, celle plutôt d'un bourreau. C'est à se demander si aller à une manifestation est une faute en soi dans un pays des libertés comme la France, surtout si l'on tient compte de l'explication d'Ali : « - Je suis allé à la manif pour voir, par simple curiosité ». ³² (p. 14). Ainsi, de vouloir tout de suite incriminer le personnage de cette intrigue, la seule lecture qu'on peut en faire est celle d'un acharnement judiciaire. C'est comme si en fin de compte ce juge voulait absolument faire un coupable. On peut observer avec le romancier que, cette volonté se justifie par la manœuvre qui consiste à multiplier des griefs contre Ali. Il l'accuse d'avoir emporté avec lui une bouteille lors de la manifestation. On en a pour preuve cette série de questions accablantes :

Pouvez-vous me dire pourquoi vous avez emporté une bouteille de bière, une bouteille vide ? Vous ne trouvez pas, monsieur Caillou, que c'est une étrange idée ? Pourquoi l'avoir caché dans votre blouson, cette bouteille vide ? Pourquoi ? » ³³ (p.15)

Cet ensemble de questions qui révèle de façon curieuse, une certaine sérénité dans ses déclarations chez ce juge est fort étonnante. Puisque le texte en étude ne rapporte nulle part que, de l'échauffourée, il en était un témoin oculaire. Conséquence on est en pleine affabulation de la part de ce juge d'instruction et ses allégations frappées du sceau de l'invraisemblance avec au fond une méthode irrégulière. C'est sans hésitation qu'on peut taxer cette justice, d'une justice à tête chercheuse et même, une justice essentiellement à charge. Une véritable machination qui est bien perçue par Ali qui crie avec véhémence son innocence en ces termes : « Monsieur le juge, je n'avais pas de bouteille sur moi, je n'avais rien emporté, je suis innocent »³⁴ (p. 15). Mais dans cet univers

³¹ Un coupable, p. 14.

³² Id.

³³ Un coupable, p. 15.

³⁴ Id.

imaginaire, Jean-Denis Bredin semble démontrer que, cette justice ne sait pas lâcher prise. Elle tient son coupable et Ali en sera une victime en dépit de toute absence de preuves tangibles. Et le préfacier de souligner à propos de ce jeune homme : « *La justice l'a pris par hasard, elle le garde, elle le juge. Nulle perversion dans le fonctionnement de la machine judiciaire... Au bout du chemin, elle broie l'innocent* »³⁵ (quatrième de couverture).

Dans l'optique effectivement de le broyer, le juge d'instruction accable Ali des faits ou d'actes qu'il n'a jamais commis, notamment d'avoir frappé à maintes reprises un agent de police. On peut le lire à travers ce qui suit :

*Vous avez frappé le gardien de paix au visage... une fois, deux fois pas vous, je sais, un autre... d'autres frappaient avec vous... au tour de vous... vous frappiez tous. Vous avez tailladé le visage du brigadier Dubosc... vous avez continué de frapper quand le sang a coulé...*³⁶(p. 15).

À l'analyse du contenu de cet extrait, on cerne aisément la démarche de ce juge d'instruction. Il est désormais clair pour quelque lecteur que ce soit de comprendre qu'il veut à tout prix faire d'Ali une proie bien facile et ce, sans gêne. D'ailleurs, c'est un professionnel de la chose, semble démontrer le romancier. Il sait sur quel levier appuyer pour que la culpabilité devienne un fait incontestable. On en est encore qu'à l'instruction et le sort du personnage central est déjà scellé qu'en sera-t-il de l'audience lorsque elle sera ouverte ?

Les réquisitions et les plaidoiries sont deux importants moments d'une audience judiciaire. C'est le lieu des grandes rhétoriques et des joutes oratoires qui permettent au ministère public et à la défense de confronter leurs différents arguments desquels sont tirées les conclusions acquittant ou inculquant le justiciable. Le procès d'Ali n'échappe pas à cette structuration. Mais, la différence est que dans celui qui est donné à cette analyse, la cause du prévenu est d'ores-et-déjà entendue. On vient simplement assister à la confirmation de la culpabilité et à la condamnation d'Ali ; étant entendu que le juge d'instruction avait fait ce qu'il fallait. Le réquisitoire du procureur ne déroge pas à cette logique. Le narrateur nous propose un cliché :

Parce qu'on ne peut impunément agresser les forces de l'ordre. Parce qu'on ne se conduit pas comme des bêtes sauvages, quand on dit êtres des anges de la paix. Parce que la France un est pays civilisé. Parce qu'il est hélas nécessaire de faire

³⁵ Un coupable, quatrième de couverture.

³⁶ Un coupable, p. 15.

des exemples. Pour Ali Caillou qui mentait, le ministère public devrait logiquement requérir davantage. Il ne le ferait pas. Égard à son enfance douloureuse, au divorce de ses parents, à la mort de son père, à sa vie déchirée entre la France et l'Algérie. Oui, le ministère public était indulgent, parce que faible. Ali Caillou était influençable, sans vrai personnalité, il suffisait de le regarder. Quatre ans de prison ferme, c'était un minimum, sinon il n'y avait plus d'État, plus de Justice, plus rien.³⁷ (p. 122).

En attendant que le président se prononce à son tour sur l'affaire, pour Ali tout est accompli. La marche est irréversible et la décision irrévocable. Le coup de théâtre n'est plus possible. Son sort est définitivement scellé. Et pourtant, en ce qui concerne l'avocat,

*Ali avait été arrêté, on lui trouvait une sale tête, pas d'autres sales têtes parmi les détenus. Il fallait bien que quelqu'un eût frappé le brigadier Dubosc. Pourquoi ne serait-ce pas son client, pourquoi n'aurait-on pas décidé que ce serait lui ?*³⁸ (p. 125).

La dernière question dans cette série montre bien qu'Ali n'est pas coupable. Mais, qu'il a été fait coupable. Le verbe « décider » utilisé par l'avocat, n'a rien à voir avec celui d'« établir » «qui rappelle qu'on aurait trouvé des preuves contre ce personnage. Il poursuit sa réflexion sur le cas de son client pour reconnaître un certain acharnement contre ce dernier en déclarant : « Il est possible que la police eût voulu faire d'Ali un coupable pas par méchanceté, par paresse, parce qu'il en fallait un, et qu'Ali était là, disponible, candidat coupable ».³⁹ (p.125).

En dehors d'une justice qui fonctionne de travers, comment peut-on faire d'un individu un coupable simplement par paresse si ce n'est une machination mieux un acharnement judiciaire ? Or, Ali n'est pas dupe. Il est étudiant en droit, par conséquent, cerne bien la supercherie autour de son procès. Le narrateur qui sait pénétrer les états d'âme du personnage et nous découvre les pensées surtout après le réquisitoire du procureur : « Tout semblait clair maintenant. Ali comprenait qu'il avait été abusivement poursuivi, oui il n'y avait plus rien dans son affaire qu'une succession d'extravagances, pas un détail qui pût raisonnablement accuser. »⁴⁰ (p.127).

³⁷ Un coupable, p. 122.

³⁸ Ibid., p. 125.

³⁹ Id.,

⁴⁰ Ibid., p. 127.

Cette conclusion à laquelle parvient le personnage central sur son sort, paraît on peut plus plausible. Car le procès dont il fait l'objet est faux parce que monté de toutes pièces depuis le début. Il devient pour cela, et ce, malgré son innocence, une victime judiciaire dont les causes sont profondes et surtout racistes.

II.2. Une condamnation empreinte de racisme

Dans la Relation à l'Autre, D. Schnapper explicite le mot racisme comme suit : « l'idéologie issue de la théorie des races du XIX^{ème}, qui se fonde sur des prétendues différences biologiques pour justifier la supériorité définitive de la race blanche ». ⁴¹ Dans ce roman, cette idéologie aide plutôt à condamner sans jugement véritable. La double culture française et afro-algérienne d'Ali ne joue pas en sa faveur dans ce procès ouvert contre lui pour agression sur un élément des forces de l'ordre. Tout au long de ce procès, c'est sa parenté arabe ou plutôt africaine qui est la plus relevée au point de susciter chez son propre avocat de sérieuses inquiétudes. Ce dernier peut déclarer : « il y a que tu es incapable d'expliquer ce tu allais faire à cette manifestation. Il y a que tu es algérien ». ⁴² (p. 41).

L'altérité dans ce cas de figure est plutôt dommageable pour le personnage. Elle prend l'allure de rejet d'ostracisme lors de ce procès. Le romancier fait déjà remarquer comment ce procès prend des allures racistes. A ce propos, Lybertaire, un lecteur du roman de déclarer : « Ali, sa gueule et ses origines le désignent comme coupable » ⁴³ Rein n'est plus équitable encore moins juste. Car, comme l'affirme une fois de plus ce critique : « les questions sont biaisées, les préjugés sous-jacents, la moindre faiblesse coupable. » ⁴⁴ Ali n'est perçu que comme un Arabe, un Algérien, un étranger par l'ensemble de la société bien pire encore par l'ensemble des jurés. Conséquence, il est déjà condamné avant même d'être jugé ; par ces considérations liées à son autre culture. Ses efforts pour rétablir la vérité sur sa nationalité française sont sans effets. « Maître, je

⁴¹ D. Schnapper, *La Relation à l'Autre Au cœur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1998.

⁴² *Ibid.*, p.41.

⁴³ Lybertaire, *un coupable JPG*. Bibiolingus dans *Ephémère* [en ligne] 23 mars 2012. Consulté le 14 janvier 2016.

⁴⁴ *Id.*

ne suis pas algérien. Je suis français. Mon père était inspecteur des impôts. J'ai vécu douze ans à Rennes ».⁴⁵ (p. 41). On est ici en plein dans l'absurde judiciaire.

Le juge-t-on encore pour ce qu'il aurait fait si on accorde tant de considérations sur ce qui n'est pas le délit commis, c'est-à-dire, ses apparences algériennes? On peut en douter. Pour tout dire, le regard que pose cet avocat sur Ali est un condensé de celui de tous les français sur l'étranger. Il s'agit d'un regard pleins de préjugés et reflétant le rejet de l'autre. Cette attitude de ces français pur-sang est devenue si mécanique que, l'avocat ne peut s'empêcher de marquer la différence raciale du justiciable. Il déclare : « -Tu es le seul algérien pris dans cette affaire.⁴⁶ (p. 42). Même le fait de vouloir démontrer tient du caractère désobligeant de ces remarques qui ne sont que racistes ; surtout lorsqu'il s'agit d'un procès. Il se confond en justifications en ces termes : *je parle des apparences* »⁴⁷ (p. 42).

Finalement, bien qu'Ali soit français de par son père et au-delà de son algérité de par sa mère, il demeure un étranger ; on n'arrive pas à l'intégrer comme français à part entière et pire encore, par ce simplement fait, il est condamné sans avoir été jugé, pas pour un délit reconnu par la loi mais parce qu'il n'est vu que comme un algérien, un africain. Le cas Ali n'est prétexte pour ce romancier afin de s'attaquer à un problème à la fois global et complexe que celui des effets néfastes du racisme. Lorsque ce phénomène réussit à miner un secteur aussi sensible que la justice, c'est à raison que l'on peut craindre toutes sortes de dérives sur bien d'autres de la société.

Parce que, pour cet auteur, le racisme dans son univers imaginaire, n'est plus un épiphénomène mais véritablement un grave problème de société à résoudre. Car, dans ce contexte, les replis identitaires, lorsqu'ils affectent les décisions de justice, cela appelle qu'on s'y penche profondément au risque de ne plus avoir de justice au sens noble du terme. Cette attitude de l'avocat vis-à-vis son client est fort éloquente à ce sujet : « -Tu me dis que tu es innocent, je te crois mais ce n'est pas le problème »⁴⁸ (p. 45). On comprend que le véritable problème n'a rien de judiciaire. Le délit qu'aurait commis Ali, n'est pas ce qui importe mais, le fait qu'il ne soit pas des leurs ; et cela est bien dommageable, surtout,

⁴⁵ Ibid., p.41

⁴⁶ *Un coupable*, p. 42.

⁴⁷ Id.

⁴⁸ *Un coupable*, p.45.

complique les choses. La seule lecture qu'on peut faire de cette situation reste que, le racisme a eu raison de la justice. Les mentalités des concitoyens d'Ali dans le texte de Jean-Denis Bredin, sont encore toutes tournées vers l'ostracisme et l'exclusion méprisante de l'Autre. Or, une telle attitude est malsaine et malséante, pour le cas précis du personnage central du roman qui s'offre à cette étude. Car, il est français de par son père et, chacun sait que, de par la loi, tout enfant tient sa nationalité de celle de son père. Malheureusement, de son avocat aux membres du jury, en passant par l'ensemble des considérations sociales manifestées par les autres membres de la communauté, tous lui contestent cette nationalité et ne le voient que comme un algérien, un africain. On en a la preuve à travers cette réaction d'un de ses codétenus qui déclare naïvement : « -Tu as bien fait de nier... tu t'en tireras d'être immigré ça aide »⁴⁹ (p. 132). Une telle observation est aussi celle du médecin de service après l'effondrement d'Ali du fait de sa condamnation à dix-huit mois de prison ferme. On peut l'entendre dire : « Les africains sont plus fragiles qu'on ne le pense... »⁵⁰ (p. 138).

À l'observation et comme il apparaît dans ce propos, les images et les représentations de l'étranger produites par les individus et par les groupes sur eux-mêmes et sur les autres traduisent bien souvent une vision stéréotypée et pleine de préjugés de la réalité ; cela s'explique par le fait que, bien souvent, l'image que nous avons de l'Autre est une image réduite dès lors qu'il s'agit d'un étranger. Les hommes et les femmes que propose le romancier sont dans cet état d'esprit et dans cette logique. Selon une perspective archaïque observable encore ici, les hommes sont catégorisés en race, ce que Schnapper nomme *racialisme*⁵¹ et chacun a sa caractéristique propre. Aussi, les clivages entre les cultures et les races sont tellement ancrés dans ce microcosme imaginaire qu'ils s'observent à tous les niveaux de la société. Il faut partout marquer la différence entre l'Autre et soi. C'est tout naturellement que ces stigmates vont jusqu'à mettre à mal les décisions de justice lorsque, c'est un sang-mêlé qui est concerné. C'est sans état d'âme qu'on peut torpiller la procédure judiciaire, se permettre un laxisme honteux ou des erreurs les plus monstrueuses, comme c'est le cas avec le procès d'Ali. La situation est tellement désolante qu'elle le pousse à appeler au secours par rapport à cette mascarade judiciaire et sociétale. Le narrateur fait remarquer que : « Ali criait au secours, personne ne répondait, personne ne s'était dérangé pour lui, le président le

⁴⁹ Ibid., p. 132.

⁵⁰ Ibid., p. 138.

⁵¹ D. Schnapper, *La Relation à l'autre*, op. cit, p. 41.

montrait du doigt »⁵² (p. 136). Evidemment qu'on ne saurait se déranger pour un étranger qui plus est, un qui a enfreint la loi de leur point de vue, semble dire le romancier. Et pourtant le personnage est entrain de crier au scandale de dire non à cette mascarade de justice qui prête le flan au racisme. Mais que faire face à des individus qui campent sur leur position ; toutes les tentatives de prouver son innocence et sa francité ayant échoué? Il faut une réponse tout aussi radicale qui démontre qu'on n'aurait pas dû arriver à de telles inepties comportementales et sociales. Et cette réponse n'est autre que le suicide. Le narrateur décrit :

*D'un coup sec, sur le fer du lit, il cassa la bouteille. Il ramassa deux gros morceaux, ceux qui convenaient le mieux. Des deux mains, avec un soin méticuleux, il se trancha la gorge, du milieu vers les oreilles. Puis il recommença. Le sang coulait abondamment, tout allait comme il l'avait décidé.*⁵³ (p.145).

Choisir une telle fin pour son héros, traduit simplement le fait que, le romancier semble partager entièrement cette position. D'ailleurs, on sait généralement que le personnage central ou quelque autre, est souvent porteur de l'idéologie ou de la vision du monde de son auteur. La psychanalyse de ce texte révèle clairement qu'Ali est un reflet de son créateur. Et dans ce cas, il ne peut en être autrement. Car, si Jean-Denis Bredin que l'on a nommé par Pierre Moinot le *défenseur*⁵⁴ à travers la réponse à son discours lors de son admission à l'académie, parce qu'il plaide justement la cause des innocents et des faibles et que l'on soupçonne aussi d'être un émigré, pour lui, condamner ainsi un innocent mérite d'être mis à nu mieux encore, refuser de la manière la plus parlante. Une telle prise de position ne peut être portée que par le héros de son roman. Et, à propos de la valeur du héros dans le texte littéraire, Pierre Claudes et Yves Reuter affirment :

*le héros, à cet égard, est le point de fuite sur lequel se polarise l'œil du lecteur qui perçoit de la sorte le système des personnages, leur « valeur » respectives et la hiérarchie qui en découle dans la fiction. Or celle-ci ne saurait être coupée des systèmes évaluatifs en usage dans la société, dans la mesure où toute œuvre littéraire dans sa construction et dans ses effets, entretient d'étroites relations avec les dimensions sociales, historiques et mythiques de l'existence.*⁵⁵

⁵² Un coupable, p. 136.

⁵³ Ibid., p. 145.

⁵⁴ Pierre Moinot, Réponse au discours de M. Jean-Denis Bredin prononcé à la séance du 17 mai 1980.

⁵⁵ Pierre Claudes et Yves Reuter, Le Personnage, PUF, Coll. « Que sais-je ? », 1998, p. 32.

En fin de compte le problème de la désintégration socioculturelle qui ouvre un boulevard au racisme tel que traité par Jean-Denis Bredin reste entier surtout en plein contexte de mondialisation. Pour ce romancier, les sociétés de parts et d'autres, sont coupables de ne pas faire assez, surtout les sociétés dites évoluées, pour une compénétration effective des cultures. On a observé tout au long de cette analyse que, la tentative de concilier différentes cultures et au-delà les races, est encore problématique dans la société française que propose le romancier. Et pourtant quelques voies sont scrutées mais elles ont montré leurs limites. La preuve le mariage du couple Caillou échoue à cause des considérations d'ordre socioculturel et/ou racial assez prononcées, le signe onomastique du personnage central lui-même est vu comme iconoclaste dans tous les milieux où il est passé ; mettant ainsi à mal son intégration dans la société. Fort de ce constat, on s'est posé la question de savoir si cet ostracisme n'était pas un sérieux problème de société ? Aussi si ses conséquences ne dépassaient largement celles d'un simple épiphénomène, au point de gangréner fortement des structures sociales aussi sensibles que l'école, la police et la justice ? On est parvenu à la conclusion que, cette façon de se comporter n'est qu'une manifestation de la fausse idéologie raciste qui tend à établir une hiérarchie entre les groupes humains ou races. Car, c'est par racisme que le personnage Ali est condamné. La communauté française tout entière ou presque lui a trouvé une tête d'algérien, une tête d'africain. Pour Jean-Denis Bredin, en définitive et pour ce qui est de sa vision du monde, ces exclusions raciales et qui prêtent le flan au racisme considéré comme une absurdité, n'ont que trop duré. Pour lui, comme pour le critique, le dialogue des sociocultures et des races doit continuer absolument pour que le monde par lui connaisse des lendemains plus réussis car, jusqu'ici, ce mariage entre cultures et entre races est pensé par tous, voulu par beaucoup mais pas encore accepté par l'ensemble de la société française de son point de vue. Il y va de la survie des relations inter humaines et surtout du processus de mondialisation qui s'invite à toutes les grandes rencontres et qui surtout se veut d'une extrême nécessité.

BIBLIOGRAPHIE

BREDIN, Jean-Denis, *Un Coupable*, Paris Gallimard, 1985.

ALT, Jean-Yves *un coupable* Jean-Denis article mis en ligne en 2010 et consulté en 2015.

ATTALI, Jacques, *Les fraternités : une nouvelle utopie ?*, Paris, Livre de poche, 2002.

BROMBERGER, Christian, *Pour une analyse anthropologique des noms de personnes*
Langages Année 1982 Volume 16 Numéro 66 p. 103-124
Fait partie d'un numéro thématique : *Le Nom Propre*
BREDIN, Jean-Denis, *Trop bien élevé*, Paris Grasset, 2007.

BERGEZ, Daniel, in (dir.) *Introduction aux méthodes critiques pour l'analyse littéraire*, Paris, Dunod, 1999.

GLAUDES, Pierre et Reuter, Yves, *Le personnage*, Col. « Que sais-je ? » PUF, 1998.

Lybertaire, *Un coupable JPG*. Bibio lingus dans *Ephémère* [en ligne] 23 mars 2012.

MOINOT, Pierre, *Réponse au discours de M. Jean-Denis Bredin prononcé à la séance du 17 mai 1980*.

Montesquieu, *Lettre persanes*, Paris Gallimard, 1721.

RODRIGUEZ, Edouard, association de lecture bibliopoe, [en ligne] sur <http://blogspot.com>. Consulté en octobre 2015.

SCHNAPPER, D., *La Relation à l'Autre Au cœur de la pensée sociologique*, Paris Gallimard, 1998.